



# Austérité et logement des agent·es

## L'ancien ministre du logement remet-il en cause les engagements de l'ancien ministre de la Fonction publique ?

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**D**EPUIS L'ÉTÉ 2023, le ministère de la Fonction publique concerta les organisations syndicales représentatives des personnels, fonctionnaires et agent·es non titulaires, sur la construction d'une politique d'ensemble pour le logement de ces dernier·es.

Le premier CILAP (comité interministériel pour le logement des agents publics) s'est réuni le 10 juillet 2023, suivi de deux autres en décembre 2023 et avril 2024.

Le troisième comité interministériel a été l'occasion de prendre connaissance du rapport parlementaire du député Amiel (« ex-majorité présidentielle »), qui a tracé la perspective d'un « Action logement des agent·es publics ».

Sur ce sujet, la CGT a approuvé beaucoup des conclusions du rapport Amiel, et a approuvé la volonté d'agir du ministère de la Fonction publique. L'orientation que développe la CGT est de mettre en place un véritable « Action logement pour les agent·es publics » paritaire, un droit effectif au logement pour toutes et tous, y compris les retraité·es, en conclusion d'un processus de discussions/négociations associant pleinement les organisations syndicales de la Fonction publique.

À court terme, il était envisagé **la création d'une Délégation interministérielle au logement des agents publics (DILLOAP)**, en charge de l'élaboration d'une stratégie d'ensemble concernant les trois versants de la Fonction publique ainsi que de premières réalisations.

**L'examen en comité social d'administration centrale du ministère des Finances** (compétent pour la Fonction publique), indispensable à la publication du décret de création de la délégation interministérielle, **a été retiré en séance le 16 octobre 2024.**

L'UFSE-CGT demande au ministre de la Fonction publique le maintien des engagements pris par son prédécesseur et la mise en place rapide des instruments administratifs de cette politique.

**L'austérité budgétaire généralisée à l'ensemble de la Fonction publique ne doit pas remettre en cause la construction indispensable d'une politique permettant aux fonctionnaires et aux contractuels, actifs et retraité·es, d'être effectivement et mieux logés pour mieux accomplir leurs missions au service de l'intérêt général.**

MONTREUIL > 18 OCTOBRE 2024